

ANNEXE N° 4.

RAPPORT

SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA STATISTIQUE ET LES PROGRAMMES D'EXAMENS
D'ADMISSION DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.

*1^{re} PARTIE. — Sur l'organisation de l'Enseignement de la Statistique
présenté au Conseil supérieur, au nom de la Commission,*

par M. Fernand FAURE.

MESSIEURS,

La Commission chargée d'étudier les diverses questions relatives à l'enseignement de la statistique a divisé sa tâche en deux parties. Dans l'une, elle s'est occupée de l'organisation de l'enseignement de la statistique. Dans l'autre, elle a cherché à fixer le programme des notions de statistique qu'il y aurait intérêt à voir figurer dans les examens ou concours à la suite desquels sont admis les rédacteurs ou commis de nos différents ministères.

Je dois indiquer les conclusions que la Commission a l'honneur de soumettre au Conseil supérieur, en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement de la statistique, et exposer très brièvement les considérations principales qui l'ont déterminée à les adopter.

La nécessité de l'enseignement de la statistique ne semble pas avoir besoin d'être démontrée. Elle est aussi évidente que la nécessité même de la statistique.

Tout le monde admet aujourd'hui que la statistique constitue, dans nos sociétés modernes, un instrument indispensable de gouvernement et d'administration, au sens le plus large qu'on puisse assigner à ces mots. On ne conçoit pas l'application de la plupart de nos lois financières, militaires,

scolaires, sociales, sans le concours de la statistique. On ne conçoit pas davantage la réforme d'une loi quelconque, le vote d'une loi nouvelle, si l'œuvre du législateur n'a été éclairée par la statistique.

Ce n'est pas seulement dans l'ordre politique, c'est aussi dans l'ordre purement scientifique qu'apparaît aujourd'hui l'importance capitale de la statistique. C'est elle qui nous a permis de constater dans l'accomplissement et l'enchaînement des phénomènes sociaux cette fixité et ce déterminisme à défaut desquels il n'y aurait pas de science sociale possible; c'est grâce à elle que nous parvenons, avec une probabilité voisine de la certitude, à découvrir le plus aisément quelques-unes des lois qui régissent les phénomènes sociaux. Le savant n'a pas moins besoin que le politique des chiffres que la statistique nous fournit.

Il est impossible, il est du moins très difficile, de faire un usage utile des données de la statistique, ou même d'apprécier et de juger l'usage que d'autres en font, si l'on n'y est rendu apte par une certaine culture préalable. Mais il est encore plus difficile, à certains égards, de confectionner, de dresser la statistique, que de l'employer.

On peut dire du métier de statisticien ce que Le Play disait très justement, en 1840, du métier de gouverner: « il a cela de commun avec tous les autres que pour l'exercer, il faut l'avoir appris. » On ne naît pas statisticien, on le devient par une étude préparatoire. Et, sauf pour un petit nombre de personnes et dans des cas tout à fait exceptionnels, cette étude a pour condition un enseignement et un apprentissage organisés. Les autodidactes ont, sans doute, en matière de statistique comme en tout autre, une grande valeur. Mais ils sont très rares.

L'enseignement de la statistique peut avoir deux buts différents et revêtir deux formes très distinctes correspondant à ces deux buts.

Il peut avoir pour but de donner sur la statistique des connaissances générales nécessaires à la fois et aux statisticiens de profession et à tous ceux, si nombreux aujourd'hui, qui, dans des circonstances et pour des raisons diverses, sont appelés à faire usage de la statistique.

Il peut avoir pour but de donner les connaissances techniques indispensables à ceux qui seront chargés de dresser la statistique.

Il s'agit, dans le premier cas, d'un enseignement théorique et scientifique. Il s'agit, dans le second, d'un enseignement professionnel technique.

De ces deux genres d'enseignement de la statistique, le premier existe à peine en France. Le second n'existe pas du tout.

La Commission souhaiterait que le Conseil supérieur de la statistique

émit, à leur sujet, le double vœu suivant : 1° que l'enseignement théorique de la statistique reçût le développement qu'un certain nombre d'autres pays lui ont donné depuis longtemps; 2° que l'enseignement technique fût institué le plus promptement possible.

L'enseignement théorique est très largement distribué en Allemagne, en Autriche, en Italie, aux États-Unis. Les universités sont nombreuses dans ces pays. Il n'en est presque pas qui ne possède bien, dans sa section des sciences sociales, des sciences d'État, comme on dit en Allemagne, une ou plusieurs chaires de statistique; on trouve même, dans quelques-unes, le séminaire de statistique adjoint à la chaire. C'est ainsi qu'il y avait à l'Université de Berlin, pendant le semestre d'été 1894, deux cours de statistique, l'un, fait par M. Meitzen, l'autre par M. Böckh. Ces deux cours font naturellement partie d'un ensemble dans lequel nous voyons figurer : un cours d'économie politique générale, un cours d'économie politique appliquée, trois cours de science financière, un cours sur les opérations de banque, un cours sur les questions douanières, un cours sur l'histoire du socialisme, un autre sur la question ouvrière; sans parler des cours consacrés au droit public sous ses divers aspects.

La plupart des Universités allemandes offrent à leurs étudiants des ressources analogues.

Les États-Unis ont également donné, depuis quinze ou vingt ans, une très grande place à l'enseignement de la statistique dans les programmes de leurs jeunes et puissantes Universités. On ne compte pas moins, à l'heure actuelle, d'une dizaine de chaires de statistique dans les Universités américaines, à côté de nombreux cours d'économie politique et de sociologie. Il y a même un séminaire de statistique à Wellesley dans le Massachusset.

On ne peut, sans quelque humiliation, comparer à ce qui existe dans ces pays ce qui existe en France.

L'enseignement théorique de la statistique a été introduit dans nos Facultés de droit par la création d'un cours à Bordeaux à la fin de 1889, et par la création d'une chaire à la Faculté de Paris en 1892. Mais il y tient une place extrêmement restreinte.

La Commission a examiné, sans la trancher, la question de savoir quelles sont celles de nos Facultés qui sont le mieux en état de donner l'enseignement de la statistique.

Ce seraient, suivant certains de ses membres, les Facultés de droit où se donne déjà l'enseignement de l'économie politique, de la législation financière, de la législation coloniale, du droit industriel, l'enseignement de la

science politique et des branches de plus en plus nombreuses en lesquelles on le subdivise. D'autres ont réclamé l'enseignement de la statistique pour les Facultés des sciences et pour les Facultés des lettres. D'autres ont parlé, à ce sujet, des Facultés de médecine en insistant sur la nécessité, pour les élèves du cours de statistique, d'une préparation « à l'étude des méthodes d'observation par la connaissance des sciences ».

Au fond, l'opinion vraie de la Commission semble avoir été la suivante : il n'importe guère que l'enseignement de la statistique soit donné dans telle catégorie de nos Facultés, il peut être donné, sous une forme appropriée, dans chaque catégorie de Faculté et même dans des établissements d'enseignement qui ne sont pas des Facultés tels que le Collège de France, l'École des Hautes-Études, le Conservatoire des Arts et Métiers, etc. Ce qui importe, c'est qu'il soit donné et qu'il devienne l'un des facteurs de la haute culture dans notre enseignement supérieur français.

Quant à l'enseignement professionnel de la statistique, on peut dire que tout est à faire en France. Comment procéder à son organisation. La Commission n'a pas, à cet égard, la prétention de proposer un projet détaillé; elle a voulu se borner à dégager les quelques idées générales qui pourraient servir de base à un projet précis.

Elle estime, en principe, que l'enseignement technique de la statistique doit être rattaché à un bureau ou service de statistique. Non point, tant s'en faut, qu'il soit exclusif de toute théorie un peu générale; mais il importe qu'il s'appuie sur l'application des procédés et des méthodes pour qu'il puisse répondre à son but et être vraiment fécond.

Parmi nos services de statistique, c'est à l'Office du travail que l'enseignement de la statistique devrait être rattaché. N'est-ce pas, en effet, l'Office du travail, dont fait partie le bureau de la Statistique générale, qui pourrait assez aisément nous tenir lieu, en France, de ce qu'on devrait appeler, dans la mesure où elle est possible, la Direction générale de la statistique. Il serait, au surplus, facile de trouver soit parmi les hauts fonctionnaires de ce service, soit parmi les membres de la Société de statistique de Paris, les deux ou trois professeurs ou chargés de cours qui suffiraient, du moins au début, à assurer le fonctionnement du *séminaire* qu'il s'agit d'instituer.

Ce qui serait sans doute plus difficile à recruter, ce serait le personnel des élèves disposés à recevoir ce nouvel enseignement.

Mais les obstacles auxquels on pourra se heurter ici ne semblent pas insurmontables. On les lèvera sans trop de peine si l'on obtient, ce qui ne saurait être impossible, le concours éclairé et bienveillant des grands chefs